

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 26  
Nombre de votants..... 29

**Délibération n° 2022-20**

Nomenclature : 3.5

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 5 avril 2022

**Étaient présents** :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

**Étaient absents et excusés** :

- Mme Khadija MARZAQ, Nicole VERPEAUX,
- M. Gérald BOUTET.

**Pouvoirs** :

- Mme Khadija MARZAQ à Mme Catherine PAGEAUX ;
- Mme Nicole VERPEAUX à Mme PIOMBINO ;
- M. Gérald BOUTET à Mme Nathalie GAY.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

### **SAS AGRI-PLATEAU - PROJET D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-LÈS-DIJON - ÉPANDAGE - AVIS**

La SAS AGRI-PLATEAU est composé de 6 exploitations agricoles, qui ont pour objectif le développement d'une unité de méthanisation agricole collective sur la commune d'Hauteville-lès-Dijon. Trois partenaires sont intéressés par le projet pour l'apport de matière et la récupération de digestat.

La voie de valorisation choisie est l'injection. En effet, une canalisation de GRDF (gaz réseau distribution France) se trouve à proximité du site choisi pour le projet. La capacité d'injection est de 200 Nm<sup>3</sup> h sur cette canalisation du fait de la consommation du Grand Dijon à proximité. Le système de méthanisation est de type infiniment mélangé, 21 900 tonnes de matières seront traitées par an soit 60 t/jour (CIVE, céréales, issues de céréales de fumiers d'ovins et d'équins).

Le digestat, résidu du processus de méthanisation de matières organiques naturelles est un fertilisant organique, qui sera épandu sur les terres agricoles des 6 exploitations associées de la SAS AGRI-PLATEAU, ainsi que sur les parcelles des trois partenaires. 19 700 m<sup>3</sup> de digestat brut seront produits annuellement.

La commune de Marsannay-la-Côte fait partie des communes concernées par l'épandage. La parcelle cadastrée C 1108 d'une superficie de 35 563 m<sup>2</sup> est identifiée comme terrain où le digestat brut serait dispersé.

La SAS AGRI-PLATEAU a déposé auprès de la Préfecture, un dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), concernant le projet de construction d'une unité de méthanisation agricole sur la commune d'Hauteville-lès-Dijon. Par arrêté préfectoral n°188 du 17 février 2022, une consultation du public a été ouverte du jeudi 10 mars 2022 au jeudi 07 avril 2022 inclus en mairie d'Hauteville-lès-Dijon et Daix (21).

Considérant que ce dossier est présenté en commission « environnement – développement durable » réunie le 06 avril 2022,

Considérant que la parcelle d'épandage identifiée est située au-dessus de la nappe alluviale superficielle de Dijon-sud en connexion avec la nappe profonde, et dans l'air d'alimentation du champ captant du puits de la Rente Logerot,

Considérant que la nappe alluviale de Dijon-sud permet l'alimentation en eau potable d'environ 45 000 habitants sur le bassin de la Vouge,

Considérant que la nappe alluviale de Dijon-sud est considérée comme vulnérable à la pollution,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

⇒ **d'émettre un avis favorable sous réserves de suivre l'avis de l'ARS et de retirer du plan d'épandage du projet de méthanisation agricole collective sur la commune d'Hauteville-lès-Dijon portée par la SAS AGRI-PLATEAU, toutes les parcelles de la commune de MARSANNAY-LA-COTE situées sur les périmètres rapprochés et éloignés des captages des puits de la Rente Logerot et des puits de Longvic (les Herbiottes),**

⇒ **d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 12 avril 2022

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT